



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Norvege

Question écrite n° 2202

Texte de la question

M. Michel Pelchat attire l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur le durcissement de la Norvege, quant a sa politique de chasse a la baleine. Comme le Japon, la Norvege a l'intention de developper la chasse commerciale de ces cetaces, contre l'avis de tous les specialistes de la faune et de l'environnement. En outre, cette chasse s'effectue dans des conditions particulierement cruelles pour les animaux. Il lui demande si l'entree de la Norvege dans la Communaute europeenne ne devrait pas etre compromise du fait de cette politique.

Texte de la réponse

La Norvege a effectivement decide de reprendre la chasse commerciale a la baleine, malgre le moratoire en vigueur et en pretextant de son objection a ce moratoire. Cette decision de la Norvege ne saurait pour autant remettre en cause la vocation de ce pays a devenir membre a part entiere de la Communaute europeenne. Toutefois, il est clair que l'adhesion a la CEE implique l'acceptation de l'acquis communautaire, ce qui couvre les regles de protection des especes sauvages elaborees a douze. La Norvege devra les respecter.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2202

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1590

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3027